



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mai 2022**

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **13**

Conseillers absent(s) : **2**

Procuration(s) : **2**

Conseillers supplémentaires : **2**

Présent(s) : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Ingrid BOUGRAT ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Julie FLICK ; Hélène GERAULT ; Alain HABER (adjoint) ; Florence HOOGSTOEL-MILLOUX ; Chantal JACOB (adjointe) ; Clarisse LANGER ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Présente avec voix non délibérative : Mme Marie KREYE-DAUER.; absent avec voix non délibérative : Bruno SCHUG.

Absent(s) : Nicolas GINTER donne procuration à Pierre OSTER, Jean-François HURST donne procuration à Alain HABER.

Date de la convocation : 25 avril 2022.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du Compte-rendu du Conseil municipal du 4 avril 2022.
3. Décisions modificatives au BP 2022.
4. Signature d'une autorisation d'urbanisme au titre de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme.
5. Dépôt d'une requête par la commune dans le cadre de la modification du PLUI.
6. Rapport d'activité 2021 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
7. Point sur le CMDJ.
8. Point sur les travaux de sécurisation de la traversée Est-Ouest du village.
9. Préparation de la Journée citoyenne 2022.
10. Comptes-rendus de réunions.

- 11. Agenda.
- 12. Divers.

**1. Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

**Mme Marie KREYE-DAUER** est désigné comme secrétaire de séance.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**2. Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 4 avril 2022.**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le compte-rendu du conseil municipal du **4 avril 2022.**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**3. Décisions modificatives au BP 2022.**

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,*

*Vu le budget primitif 2022 de la commune,*

*Vu l'article 716 du Code civil,*

*Vu l'arrêté du Maire N°28-2021 du 11 juin 2021,*

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes au budget de l'exercice 2022 aux motifs suivants :

1) Lors du vote du BP 2022, des crédits ont été prévus au chapitre 020 (dépenses imprévues en investissement) pour un montant de 80 538,99 €. Réglementairement les dépenses imprévues ne peuvent pas dépasser 7,5% des dépenses réelles de la section. Dans le budget 2022 les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 695 500€, ce qui donne un montant maximum de dépense imprévues d'environ 51 900€.

2) Equilibrer des opérations d'ordre au 042 et 040 (+ 2000 €) pour le BP 2022.

3) Par arrêté 28-2021 du 11 juin 2021, la mairie s'est dotée d'un service des objets trouvés, dans lequel il est prévu que les sommes d'argent sont conservées "1 an puis versées au Trésor Public". La commune n'a pas de régie de recettes pour ce type d'encaissement exceptionnel. Pour encaisser les sommes, il s'agit d'effectuer les opérations budgétaires qui nécessitent des crédits au compte 165 en dépense et en recette d'investissement.

**Selon les recommandations du conseiller aux décideurs locaux (CDL), il convient de faire les modifications suivantes :**

1) Concernant le chapitre 020 (dépenses imprévues en investissement), proposition de diminuer de 40.000€ ces dépenses imprévues et de les affecter au compte 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » ;

2) Concernant le chapitre 042 en dépenses, proposition de diminuer le chapitre 042 de 2000€ et de reporter ce montant au chapitre 011 (article 60612 "énergies, électricité").

3) Pour encaisser les sommes trouvées, il s'agit de prévoir des crédits pour verser les fonds au Service de Gestion Comptable (SGC) de Saverne, d'un montant de 10 370 € et reverser la part à l'inventeur du trésor en application de l'article 716 de code civil, pour un montant de 5 185 €. Le reversement de la part au découvreur se fera par émission d'un mandat au compte 165, et par virement bancaire, avec une comptabilisation de la part de la commune par émission d'un mandat au compte 165 et l'émission d'un titre au compte 7718.

FONCTIONNEMENT						
DÉPENSES				RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT		CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
042	6811	-2 000,00				
11	60612	2 000,00				
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT						
DÉPENSES				RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT		CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
16	165	15 000,00		16	165	15 000,00
020		-40 000,00				
23	2315	40 000,00				
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 4. Signature d'une autorisation d'urbanisme au titre de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme.

*Vu L.422-7 du code de l'urbanisme,*

M. René WUNENBURGER a déposé à titre privé une déclaration de travaux concernant un ravalement de façades pour sa maison.

De ce fait, dans le cas où le maire est intéressé, le conseil doit désigner un autre membre, même lorsque les déclarations de travaux sont normalement signées, non par le maire, mais par son adjoint en charge de l'urbanisme en vertu d'une délégation de signature (*CE, 26 février 2001, commune de Benerville-sur-Mer, n°211318*).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne un membre du Conseil municipal en l'occurrence M. Claude WERLÉ pour signer l'autorisation d'urbanisme concernant le dossier de déclaration préalable N° DP 067 173 22 R0005 déposée à titre privé par M. Le Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5. Dépôt d'une requête par la commune dans le cadre de la modification du PLUI.**

*VU le PLUI du Kochersberg Ackerland approuvé le 14/11/2019 ;*

*VU le projet de modification du PLUI et l'enquête publique en cours qui se déroule du 8 avril au 10 mai 2022 ;*

### **Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :**

Dans les orientations d'aménagement et de programmation du PLUI approuvé, relatives à la zone 1AU Nord d'une superficie de 3,2 hectares, située au lieu-dit Kleinfeld, à Griesheim-sur-Souffel, il est constaté une incompatibilité entre deux orientations d'aménagement portant sur la densité du nombre de logements.

Dans le livret : « *Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : volume 2* » du PLUI approuvé, il est indiqué :

- P.111 : « *On privilégiera des formes urbaines plus denses, moins consommatrices d'espace, en ciblant une densité d'environ 25 logements par hectare* ».

Cette OAP, conforme aux dispositions du SCOTERS, conduira à réaliser environ 80 logements sur la totalité de la zone 1AU Nord.

- P.107 : « *La commune de Griesheim sur Souffel doit porter une part du développement démographique du territoire. L'accueil de ces nouveaux habitants nécessite environ 115 logements supplémentaires dont environ la moitié est à réaliser en intramuros* ».

Pour la totalité de la zone 1AU Nord cette OAP ne permet que la réalisation d'environ 57 logements, soit une densité qui n'est pas compatible avec l'OAP p.111 qui cible une densité de 25 logements par hectare. Une erreur manifeste dans le PLUI qu'il s'agirait de rectifier.

Il est par conséquent nécessaire dans le cadre de l'enquête publique relative au PLUI de demander un ajustement de la rédaction de l'OAP p.107 pour qu'elle soit compatible avec la densité de 25 logements à l'hectare prévue par l'OAP p.111.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :**

- **De demander, dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du PLUI qui se déroule du 8 avril au 10 mai 2022, et relativement à la zone 1AU Nord d'une superficie de 3,2 hectares située au lieudit Kleinfeld à Griesheim sur Souffel, que l'OAP page 107 soit rendue compatible avec l'OAP p.111, qui cible une densité de 25 logements à l'hectare, en ajustant sa rédaction, qui comporte une erreur manifeste, de la manière suivante :**

**« *La commune de Griesheim sur Souffel doit porter une part du développement démographique du territoire. L'accueil de ces nouveaux habitants nécessite environ 115 logements supplémentaires dont environ la moitié une partie est à réaliser en intramuros* ».**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **6. Rapport d'activité 2021 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.**

Le document a été joint lors de la séance du Conseil municipal, et il est consultable en mairie par le public.

## **7. Point sur le CMDJ.**

L'installation du CMDJ a eu lieu le 8 avril 2022. Les enfants (six binômes mixtes élus dont trois binômes CM2 et trois binômes CM1) et les élus concernés étaient présents. Un article de presse est paru dans les DNA le 12 avril 2022.

Depuis son installation, le CMDJ a participé à plusieurs événements : participation aux ateliers « parc du Musaubach », cérémonie des pompiers...

## **8. Point sur les travaux de sécurisation de la traversée Est-Ouest du village.**

Le chantier va démarrer au mois de juin concernant l'entrée Est du village (rue du Mal Leclerc, rue Biehn). Une communication sera faite aux habitants.

## **9. Préparation de la Journée citoyenne 2022.**

A ce jour, il y a peu d'inscriptions pour la journée citoyenne du 20 mai 2022. Une newsletter de communication va être envoyée pour un rappel.

Les chantiers sont les suivants :

- 1. Poursuite de l'aménagement du jardin de la Fraternité (désherbage, lasure de tables...)**
- 2. Remise en peinture porte de garage du presbytère**
- 3. Fleurissement**
- 4. Mise en valeur du patrimoine historique et militaire de la commune sur le site du Nellkopf**
- 5. Poursuite du nettoyage du mur et désherbage du nouveau cimetière**
- 6. Préparation du repas et de la salle pour le repas en commun (servi dans le respect des dispositions sanitaires du moment), suivi de la vaisselle et du rangement**
- 7. Ateliers enfant pour les 3 à 12 ans**

Chaque chef de chantier doit remplir une fiche concernant le besoin en matériel.  
Une banderole de communication a été mise aujourd'hui Place du Général de Gaulle.

## **10. Comptes-rendus de réunions.**

11 avril : comité directeur du SIVOM. Vote du BP 2022.

13 avril : réunion publique parc du Musaubach. Présentation aux habitants présents du projet.

19 avril : ateliers thématiques parc du Musaubach.

28 avril : réunion club Vosgien avec SIVOM.

29 avril : réunion CMDJ.

2 mai : RDV avec Alsace Habitat. Discussion sur les modalités d'un projet de maison sénior avec le bailleur social, en présence de l'aménageur P. MURA.

- **CoCoKo** :

27 avril : commission aménagement. Plan communication vélo, « plan climat ».

- **Autres :**

2 mai : réunion de la commission locale d'assainissement SDEA.

**11. Agenda.**

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

**12. Divers.**

- **Dates des prochains conseils pour 2022 : 7 juin, 4 juillet.**
- **Élections législatives 12/19 juin 2022.**

**Séance close à 22h15**

**Prochaine séance prévue le 7 juin 2022 à 20h00**

Frédéric BIEBER	Ingrid BOUGRAT	Danielle CANAC	Xavier CYREK	Julie FLICK
Hélène GERAULT	Nicolas GINTER A donné mandat à Pierre OSTER	Alain HABER Mandataire de Jean- François HURST	Florence HOOGSTOEL- MILLOUX	Jean-François HURST A donné mandat à Alain HABER
Chantal JACOB	Clarisse LANGER	Pierre OSTER Mandataire de Nicolas GINTER	Claude WERLÉ	René WUNENBURGER

**Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :**

[www.griesheim-sur-souffel.fr](http://www.griesheim-sur-souffel.fr)